

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 13/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Madame Isabelle BARTHELEMY et Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2023, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Principal 2023 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **192 575 € en dépenses et en recettes**

* Section d'investissement : **112 079 € en dépenses et en recettes**

- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 05 avril 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

